

ENTENTE CONCERNANT  
LES MÉCANISMES DE RECOURS ET D'APPEL  
RELATIFS À LA POLITIQUE DE GESTION

D'une part, Le Cégep de Sainte-Foy  
D'autre part, Le comité local des cadres du Cégep de Sainte-Foy

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- 1.0 Tout problème relatif à l'interprétation et à l'application de la présente politique de gestion peut être soumis au comité de recours et au comité d'appel prévu aux sections I et II du Chapitre XI du Règlement en y faisant les adaptations nécessaires.

La décision du comité d'appel est finale et exécutoire et lie les parties.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé à Sainte-Foy le  
21<sup>e</sup> jour de novembre de  
l'an 1990

Francine Larrier  
Président du conseil  
d'administration

[Signature]  
Président du comité local

[Signature]  
Directeur général

[Signature]  
Cadre